

Rapport

Développement durable 2019





**Région
Guadeloupe**

III^{ème}
CONGRÈS DES
ELUS
DÉPARTEMENTAUX
ET RÉGIONAUX

La Région Guadeloupe développe une politique ambitieuse en faveur de la transition écologique et solidaire. Les impératifs écologiques mondiaux, comme la modification inéluctable de notre climat et ses conséquences sur les phénomènes extrêmes, l'apparition de continents de plastiques dans nos mers, la crise de la biodiversité et la sixième extinction de masse, la préservation de la ressource en eau, la prolifération des algues sont autant de traumatismes causés par une société de consommation trop prédatrice des ressources naturelles. C'est aujourd'hui que nous devons agir. Chacun à notre niveau, à l'échelle locale, nous pouvons nous impliquer dans la transition vers un monde plus respectueux de notre environnement mais également plus égalitaire. En outre cette transition écologique doit être désirable à l'échelle de l'ensemble de l'archipel, dans le souci d'un équilibre permanent entre territoires. à l'échelle de notre Guadeloupe, la Région s'est fixée plusieurs objectifs stratégiques en faveur du développement durable :

- faire de l'archipel Guadeloupe un territoire 0 déchet en 2035 ;
- préserver notre ressource en eau. C'est un élément essentiel de lutter contre la dégradation de nos ravines et nappes phréatiques si nous souhaitons préserver nos milieux terrestres mais également côtiers ;
- être autonome en matière d'énergie d'ici à 2030, y compris dans le domaine des transports. Il est possible de produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables, peu impactante en matière de rejets de gaz à effets ;
- préserver notre biodiversité à travers les trames vertes, bleues, noires et bleues marines. Des corridors écologiques doivent émerger ou être confortés pour renforcer la richesse génétique de notre biodiversité.

Les défis sont de taille, mais nous pouvons les relever collectivement. L'avenir de la Guadeloupe doit se dessiner dans le respect des principes du développement durable, pour que notre territoire soit économiquement rentable, socialement équitable et écologiquement viable. L'obligation de présentation du rapport développement

durable lors du débat d'orientation budgétaire, met les finalités environnementales et socioéconomiques au centre des discussions entre élus.

La Région Guadeloupe s'applique à intégrer ces objectifs de transition écologique dans sa politique afin de construire un avenir auquel peut aspirer l'ensemble des guadeloupéens.

Véritable outil d'analyse du degré d'intégration du développement durable dans les politiques et l'organisation interne de la Région, ce rapport

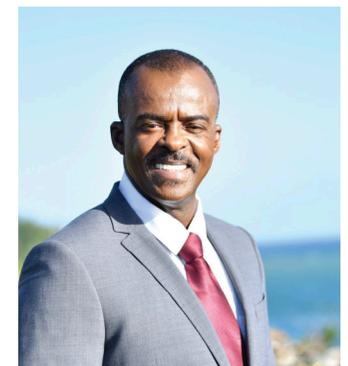
constitue également un support d'information et de communication à destination des élus, des agents, des acteurs du territoire, de l'ensemble des Guadeloupéens et au-delà. Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des directions de la collectivité régionale.

Il témoigne de la richesse des actions menées au cours de l'année écoulée et également de l'avancée et de la concrétisation des objectifs stratégiques de la Région.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Ary CHALUS

Président de la Région Guadeloupe



Le rapport développement durable, outil d'évaluation de la politique publique

Il permet de mettre en perspective ces finalités avec les axes stratégiques retenus par La Région Guadeloupe :

1. Faire de la Guadeloupe un territoire « O déchet » en 2035
(Il s'agit d'atteindre 257 kg par habitant et par an de collecte des encombrants en déchèterie, soit 63% de plus qu'en 2016)
2. Faire de la biodiversité un objectif de citoyenneté,
3. Faire de la Guadeloupe un territoire résilient,
4. Faire de la Guadeloupe un territoire autonome en énergie en 2030,
5. Faire de la Guadeloupe un territoire exemplaire en matière d'exploitation et de gestion de la ressource en eau.

Quelles sont les traductions dans la politique régionale des cinq finalités du développement durable ?

Les cinq finalités du développement durable :

- **la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,**
- **la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,**
- **la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,**
- **l'épanouissement de tous les êtres humains**
- **les modes de production et de consommation responsables**

Lutte contre le changement climatique

➤ Quelques actions emblématiques de la Région

- **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** : projet consolidé présenté le 03 mai 2019.
- **Elaboration du schéma régional biomasse (SRB) 2019-2028.**
- **Mise à jour de la RTG.**
- **Organisation du transport interurbain** : tarification unique, DSP.
- **Deuxième phase expérimentale du bus des mers.**
- **Politique forte en matière de prévention du changement climatique et de gestion des risques naturels.**
- **Programme de formation sur les risques sismiques.**
- **Acquisition de houlographes.**

Focus
Rénovation énergétique de l'éclairage public en Guadeloupe :
Le « PLAN LUMIERE »

22
communes
sont concernées par ces opérations

6,5 M€
d'aide régionale

32,8 M€
le part FEDER estimée



La Région Guadeloupe a œuvré pour la mise en place du bus des mers à hauteur d'un million d'euros. Avec ce nouveau mode de transport, la Région Guadeloupe innove afin d'apporter une solution concrète aux difficultés de circulation routière. Elle a acheté deux navires. Depuis décembre 2019, ce service de transport de passagers par navettes maritimes est fonctionnel dans la zone du Petit cul- de-sac marin.

Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

➤ Quelques actions emblématiques de la Région

- **Recherche et innovation au service du développement durable.** (c'est le sens de la convention conclue avec EDF lors de la visite de son président en Guadeloupe)
- **Participation volontaire au financement de la restauration des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.**
- Vote pour la **création d'une structure unique de l'eau.**
- Elaboration d'un **plan unique de gestion des déchets.**
- **Plan paysage routier** : opportunité de stratégie d'aménagement des routes.
- **Construction de nouvelles déchèteries.**
- Soutien aux collectivités pour **atteindre le 0 déchet en 2035.**

Pose de la première pierre du projet LIZIN'SANTRAL à Anse-Bertrand



Focus

9^{ème} édition du Grand marché régional des produits du terroir, le 29 juin 2019 à Basse-Terre



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

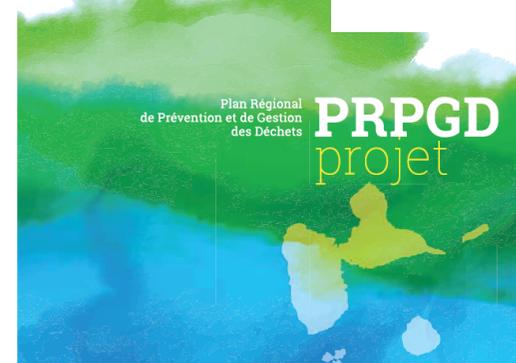
➤ Quelques actions emblématiques de la Région

- Élaboration du **Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB)**.
- Accompagnement de l'Office nationale des forêts (ONF), du Parc national de Guadeloupe, de l'association TITE pour la protection des milieux naturels.
- Participation volontaire au **financement de la restauration des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**.
- Vote pour la création d'une **structure unique de l'eau**.
- Elaboration d'un **plan unique de gestion des déchets**.
- **Plan paysage routier** : opportunité de stratégie d'aménagement des routes.
- Construction de **nouvelles déchèteries**.
- Soutien aux collectivités pour atteindre le **0 déchet en 2035**.
- Facilitation à la mise en place des **Responsabilité élargie des producteurs (REP)**.



**TERRITOIRES
ENGAGÉS
POUR LA
NATURE**

Un dispositif du plan



574 citernes
ont été financées par la Région

80 Kms
de réseau d'eau potable,
que le plan d'actions prioritaire permettra
de renouveler.



APPEL À PROJETS
GASPILLAGE
ALIMENTAIRE

JUSQU'AU 17 MAI 2019



Epanouissement de tous les êtres humains

► Quelques actions emblématiques de la Région

- **Schéma départemental des usages numériques (SDUN)** pour le renforcement de l'accès aux soins.
- **Programme de coopération stratégique sur le phénomène massif d'échouage d'algues sargasses.**
- Soutien aux collectivités et communes pour la **collecte des sargasses.**
- **Aides régionales pour l'amélioration de l'habitat (ARSAH, DPAH)** : travaux d'amélioration de l'habitat en termes de maîtrise de la demande en énergie éligibles.



Focus

Appel à projets

Un appel à projets international de recherche, développement et innovation relatif aux sargasses a été lancé le 20 février 2019 avec l'agence nationale de la recherche et l'ADEME. Plus de 11 millions d'euros sont ainsi engagés (5 M d'€ FEDER, 1 M€ ADEME, 0,2 M d'€ Collectivité territoriale de Guyane et 5 M€ ANR). Il couvre quatre grands thèmes :

1. la caractérisation des sargasses, aux plans génétique, biochimique, morphologique, développemental et démographique ;
2. la prévision de la formation des bancs de sargasses et de leurs trajectoires ;
3. les techniques de collecte et la valorisation des sargasses ;
4. les impacts et les palliatifs.

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations

➤ Quelques actions emblématiques de la Région

- **Stratégie eau Guadeloupe** pour une sortie de la crise de l'eau.
- **Objectif 100 % de couverture en très haut débit en 2022** : marché CREM pour un réseau très haut débit sur 15 communes
- **Interconnexion des îles du Sud** : câbles sous-marins en fibre optique.
- **Adhésion de la Guadeloupe à l'OECO** : thématiques environnementales prioritaires.

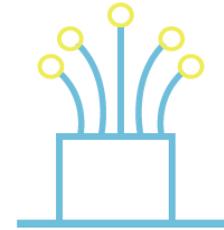
 **54 066 €**

Ville du Gosier :

- opération de renouvellement de 260 m de réseau à Leroux.
- opération de mise en place de citernes de stockage d'eau potable.

BRGM :

Cartographie de l'interface eau douce – eau salée, île de Marie-Galante.



Ce câble sous-marin de

115 km

de long comprendra 24 paires optiques et ralliera l'ensemble des îles du sud entre elles à Trois-Rivières en Basse-Terre et à Saint-François en Grande-Terre.



La collectivité est à l'offensive pour résoudre le dossier de l'eau et la Région s'est engagée à mobiliser 70 millions d'euros aux côtés l'État, le Département et les EPCI, à consacrer aux travaux d'investissement, eau potable et assainissement à réaliser entre 2020 et 2022. Pour rappel, cette somme vient s'ajouter 71 millions d'euros du premier plan d'action prioritaire décidé en février 2018.

La collectivité régionale donne l'exemple

- Démarche pluriannuelle d'éco-exemplarité en matière de gestion des déchets : dans le cadre du PRPGD.
- Critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics.
- Evaluation des besoins énergétiques des bâtiments détenus par la région : amélioration de la performance énergétique des éclairages extérieurs de l'hôtel de région.
- E-administration, téléprocédures.
- Réduction drastique de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.
- Recyclage du papier/carton
- Projet de création d'une pépinière à Morin Saint-Claude pour alimenter les espaces verts de l'hôtel de région et recevoir ses déchets verts pour compostage.
- Politique des antennes pour réduire les déplacements.
- AAP « espaces de coworking » : accompagnement des projets des communes et collectivités au cas par cas.
- Navette régionale : amplitudes horaires élargies.
- Démarche qualité de vie au travail (QVT) : ateliers de discussion, séminaire QVT spécial cadres, accord-cadre pour mise en œuvre du plan d'actions 2020-2022.

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets

La Région Guadeloupe est en action pour préserver la biodiversité exceptionnelle de l'archipel avec les objectifs de réaliser des économies d'énergies et d'atteindre l'objectif de 0 déchets

Cette volonté se traduit par son plan régional de prévention et de gestion des déchets qui sera adopté formellement le 17 Février 2020

Depuis deux ans, le conseil régional de Guadeloupe, compétent en matière de planification de la gestion des déchets, élabore le plan régional de gestion et de prévention des déchets de la Guadeloupe (PRPGD). Ce plan, dont l'un des objectifs est de planifier la gestion des déchets de la Guadeloupe à l'horizon 2026 – 2032, a fait l'objet d'une très large concertation : Pas moins de 13 groupes de travail, 3 comités techniques avec les communautés d'agglomération et communauté de communes, 4 commissions consultatives d'élaboration et de suivi du plan se sont réunis et ont travaillé sur ce plan. L'état des lieux et le plan ont fait l'objet d'environ 200 contributions écrites. Ce processus de concertation et consultation très large s'est terminée le 5 Décembre 2019 avec la clôture de l'enquête publique.

Un scénario ambitieux pour le territoire....

Ce plan est ambitieux et les objectifs à la hauteur des enjeux :

- **Réduire de 10% la production de déchets ménagers et assimilés, par habitant, entre 2012 et 2026**
- **Réduire de 50% de la production d'ordures ménagères résiduelles qui passe de près de 146 000 tonnes en 2016 à moins de 70 000 tonnes en 2032.**
- **Limiter drastiquement l'enfouissement : 91 % des déchets produits seront recyclés ou valorisés de manière énergétique. Aujourd'hui, seul un tiers de nos déchets sont valorisés**
- **Déployer un programme d'actions en faveur de l'économie dite circulaire pour faire de nos déchets une ressource créatrice de valeur ajoutée et d'emplois locaux.**

...synonyme de maîtrise des dépenses publiques et d'équilibre des territoires

Ces objectifs ambitieux visant à tendre vers un objectif 0 déchet en 2035 doivent s'accompagner d'une parfaite maîtrise des dépenses publiques pour limiter la pression fiscale sur nos concitoyens.

C'est donc naturellement que la région propose une série d'équipements qui visent à optimiser la gestion des déchets :

- **Poursuivre l'équipement du territoire en déchèteries, afin de proposer un service de dépôt des encombrants à la population et éviter les dépôts sauvages ;**
- **Equiper systématiquement les foyers en composteurs afin de détourner la partie fermentescible de nos poubelles qui représente pas moins de 30% du volume des déchets ménagers qui ne seront plus enfouis !**
- **Accompagner les professionnels dans la mise en œuvre du recyclage de leurs déchets. Ces derniers doivent en effet trier leurs déchets et les valoriser,**
- **Equiper le territoire en unité de valorisation des déchets du BTP pour éviter ainsi les dépôts sauvages**

Et enfin, pour les déchets ménagers résiduels et les refus de tri des entreprises, le plan propose d'équiper le territoire de 3 unités de production de combustibles solides de récupération. Il s'agit de produire un nouveau type de combustible local aux caractéristiques contrôlées. Ces 3 unités s'adosseront sur 3 zones, la zone Basse-Terre regroupant la CANBT et le Grand sud Caraïbe, la zone centre regroupant Cap excellence et la CCMG, et la zone nord circonscrite aux périmètres de la CARL et de la CANGT.

La production de ces 3 unités alimentera les unités de production d'énergie existantes ou à venir. Ce choix est le moins coûteux, le plus pragmatique et qui permet d'augmenter le niveau de recyclage et de faire diminuer le taux d'enfouissement des déchets. Par ailleurs, ces 3 nouvelles unités de tri et préparation de combustibles solides de récupération contribueront à conduire notre région vers l'autonomie énergétique tout en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles.